

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

12_2021_03

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BEARN BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

* * *

Budget : EAU

DELIBERATION : AFFECTATION DE RESULTATS 2020 - EAU

Date de la Convocation : 23/02/2021

L'an deux mille vingt et un , le deux mars à 18h00 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Ger, après convocation légale, sous la présidence de TREPEU Alian, Président

Secrétaire de séance : M LARRAZABAL Didier

Etaients Présents : VERGEZ, ROCHE, LAVOYE, PERSONNE, JOUVIN, TRUCO, CAZABAN-CARAZE, SENS, TEULE, DUBERTRAND, MILLET, LAGRAVE, LAGARDE, DIAS, JOUBERT, ANTIN, PATAcq, NICOLAU, HOURCADE, PONDET, GUILHAMAT, COSTE, LACAze P, LACAze J, BERLANGA, DESSERE, SCHNEIDER, ARRIBILAGA, PONTICO, BRIERE, CASSET, PRAT, MAUHOURAT, CORRAL, LAGAHE, COURADES, BREQUE, LARRAZABAL, PERE, MARCARIE, LAHONDA, CASTETS, PEDEBEARN, PAULIEN, TREPEU, CAMPARDON.

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 46

Nombre de voix en exercice : 81

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 46

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de TREPEU Alain, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le Comité syndical

Considérant : qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant: sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant: que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	485 611,57
- un excédent reporté de :	20 568,34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	506 179,91
- un excédent d'investissement de :	1 246 537,12
- un déficit des restes à réaliser de :	1 203 000,00
Soit un excédent de financement de :	43 537,12

DÉCIDE : d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	506 179,91
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	506 179,91
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 246 537,12

Ainsi fait et délibéré, les : jours, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,


syndicat
et assainissement
béarn bigorre

Alain TREPEU